



Elle veut partir avec ma fille

Par **Mathieu29140**, le **26/03/2013** à **03:05**

Bonjour,

Je vis depuis 2 ans et demi avec une personne.

Nous avons eu une petite fille le 1 janvier 2012.

Elle est parti avec notre fille il y a 2 semaines car son beau père allait bientôt mourir (cancer), ce qui fut le cas une semaine après son départ.

Elle devait rentrer ce weekend, mais m'a annoncé Vendredi qu'elle ne rentrera plus jamais, mais quelle passera le weekend prochain prendre ses affaires et celles de la petite.

Donc elle me proposai en gros de voir ma fille quelques heures, après 3 semaines d'absence...

Après de dures négociations samedi soir, j'ai pu aller chercher ma fille Dimanche après midi à Nantes (260 km d'où on habite), chez sa mère ou elle souhaite aller habiter...

Elle m'annonce aujourd'hui qu'en fait, elle viendra jeudi prendre les affaires et notre fille.

Je ne sais pas quand je la reverrai, car avec elle, rien n'est jamais sur à 100%...

Nous ne sommes pas mariés ou autre, le bail est à nos 2 noms et nous avons quelques dettes à rembourser (EDF, SAUR, ajustement de début d'année...), que je vais sûrement devoir rembourser tout seul...

A t'elle le droit de faire ça ?

Il n'y a pas d'abandon dans ce cas là ?

Elle n'a pas d'obligation à payer les factures ?

Je peux l'empêcher de rentrer ?

Merci de m'aider, je suis perdu...

Cordialement

Par **youris**, le **26/03/2013** à **10:59**

bjr,

vous avez la même autorité parentale que la mère.

donc cette personne ne peut pas agir sans votre consentement.

en l'absence d'accord, indiquez lui votre volonté de saisir le juge aux affaires familiales qui statuera sur les droits et obligations de chacun des parents.

pour le bail de location, il faut qu'elle prévienne par LRAR votre bailleur de son départ sinon elle restera locataire de votre appartement (si vous ne payez, le bailleur se retournera contre

elle).
cdt